

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Avis n° 2026 / 30 / CIRC RECYCLAGE TEXTILES / 3 du 1^{er} avril 2026 sur la réponse du maître d'ouvrage au bilan de la concertation préalable relative au projet d'unité de recyclage de textiles à Saint-Avoid (57)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment le II de l'article L. 121-8 et les articles L. 121-9, L. 121-14, L. 121-16 et L. 121-16-1 ;

Vu la décision n° 2025 / 76 / CIRC RECYCLAGE TEXTILES / 1 du 7 mai 2025 d'organiser une concertation préalable relative au projet d'unité de recyclage de textiles à Saint-Avoid (57) ;

Vu la décision n° 2025 / 130 / CIRC RECYCLAGE TEXTILES / 2 du 3 septembre 2025 d'engager la concertation préalable relative au projet d'unité de recyclage de textiles à Saint-Avoid (57) ;

Vu le bilan de la garante et du garant de la concertation préalable publié le 19 décembre 2025 ;

Vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan de la garante et du garant tirant les enseignements de la concertation préalable publiée sur le site Internet de la CNDP le 20 février 2026 ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

La réponse publiée par le maître d'ouvrage à la suite du bilan de la concertation préalable a pris en compte l'ensemble des observations et propositions du public, ainsi que les recommandations formulées par la garante et le garant.

RECOMMANDE QUE :

Le maître d'ouvrage du projet :

- organise, dans les trois prochains mois, une réunion publique pour informer sur :
 - o les enseignements de la concertation préalable ;
 - o les modalités d'information et de participation des publics lors de la concertation continue ;
 - o le calendrier associé ;
 - o les suites données au projet et aux partenariats associés ;
- propose des outils de concertation continue qui facilitent l'information et la participation, tant de la population riveraine que d'un public plus large, en présentiel et en distanciel ;
- maintienne actif le site internet de concertation en permettant au public d'y déposer des contributions ou des questions auxquelles des réponses seront apportées dans les meilleurs délais.

Fait le 1^{er} avril 2026.

Le président,
M. Papinutti